



Nostra
Immobilier

Barème des honoraires

1er janvier 2025

Transaction

Montants TTC

- De 0 € à 80 000 € :	6000 €
- De 80 001 € à 200 000 € :	6 % (Avec un minimum de 6000 €)
- De 200 001 € à 450 000 € :	5 %
- Plus de 450 001 € :	4,5 %
- Programme neuf :	3 %
- Box, garage, stationnement :	2500 €

Mandat de vente :

Les honoraires sont à la charge du vendeur.

Mandat de recherche :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Estimation : 150 € TTC (offerte si mise en vente)

Honoraires de rédaction d'un acte sous signature privée par un juriste 100 € TTC.

Location

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail :

Pour le locataire et le propriétaire

Moins de 40 m ² :	8 € TTC / m ²
De 40 m ² à 60 m ² :	6 € TTC / m ²
De 61 m ² à 100 m ² :	5 € TTC / m ²
> 100 m ² :	4 € TTC / m ²
Garage : 1 mois de loyer pour le bailleur et le locataire.	

État des lieux : 3 € TTC / m²

Avenant au bail : 200 € TTC*

* Les frais sont partagés entre le locataire et le propriétaire, selon le barème de la loi ALUR.

Gestion locative

Honoraires 7,08 % TTC des loyers encaissés.

2,5 % TTC GLI totale.

100 € Déclaration fiscale.

En partenariat avec le service de gestion, Carte « Gestion immobilière » N°CPI 4401 2016 000 010 145.